

Date de mise en ligne : 22/09/2022

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 20 septembre 2022

Date de la convocation: 14/09/2022

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-deux et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Valentin BESNIER, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 8

Représentés: Emmanuel VERILHAC

Secrétaire de séance:
Jean BYKENS

Excusés:

Absents: Philippe BRILLANT

Objet: Demande de subvention au Département « Atout ruralité Communes, pacte routier » : Travaux sur la voirie communale, rénovation de la route de Valbelle. - DE_2022_45

Madame le Maire expose que la Commune est éligible à une subvention du Département dans le cadre du dispositif « Atout ruralité Communes, pacte routier »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'état de la Route de Valbelle est désastreux et qu'il est nécessaire de procéder à des travaux pour améliorer la circulation.

Sont donc prévus : une émulsion bicouche sur 1790 ml depuis la route départementale jusqu'au hameau du Clapier pour un montant de 22.163,07 euros HT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet d'aménagement de la route de Valbelle.
- Décide de confier les travaux au syndicat de voirie, SIVTA.
- Autorise le Maire à solliciter une subvention pour ce projet au Département dans le cadre du dispositif «Atout ruralité, pacte routier » pour un montant de 8.865,00 euros soit 40 % du total des travaux HT et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



